

# DIPLÔME UNIVERSITAIRE

## Certificat complémentaire au diplôme de master

### Le Césure

#### Université de Rennes 1

2 rue du Thabor  
35000 Rennes

<http://www.univ-rennes1.fr>

## Objectifs

Le dispositif « + Césure » proposé par l'université de Rennes 1 permet à tout étudiant qui le souhaite de suspendre son cursus Master pendant un an, entre la première et la deuxième année, afin de mener à bien un projet personnel qu'il aura préalablement préparé.

L'objectif est d'affiner son projet professionnel et d'études, d'acquérir des compétences complémentaires et de capitaliser une expérience valorisable (dans le cadre de la poursuite d'études et auprès du futur employeur). Ce dispositif est particulièrement adapté pour une mobilité à l'étranger.

## Quel projet personnel ?

- Un stage en France ou à l'étranger,
- une combinaison d'études et de stage à l'étranger,
- tout autre projet personnel (par exemple à caractère humanitaire, ONG), en France ou à l'étranger.

Le critère reste dans tous les cas l'acquisition de compétences utiles pour votre projet professionnel et votre projet d'études.

## Organisation du dispositif

Le dispositif « + Césure » est organisé sur deux années consécutives, dans le cadre d'un diplôme d'université (DU) intitulé « **Certificat complémentaire au diplôme de master** ».

Pendant les deux années du dispositif « + Césure », vous êtes inscrit à la fois en master et dans le DU. Vous conservez le statut étudiant (et les avantages associés) pendant l'année de césure.

A l'issue des deux ans, la validation du DU vous permet d'obtenir, en plus de votre maîtrise (attachée aux ECTS capitalisés la première année), le certificat complémentaire au diplôme de master attestant de cette expérience.

#### > En savoir plus :

- liste des masters proposant le dispositif
- modalités d'inscription
- procédure téléchargeable « + Césure - Pas à pas »

<http://www.univ-rennes1.fr/cesure>

### La préparation du projet (1<sup>re</sup> année)

Pendant la première année (M1), parallèlement à votre cursus de master, vous construisez votre projet personnel à partir d'enseignements en petits groupes et d'un accompagnement individuel de votre démarche personnelle, pédagogique et matérielle.

Une fois finalisé, le projet est évalué et doit être validé par les instances de votre UFR/faculté/institut pour être réalisé l'année suivante (sous réserve de validation de l'année de M1).

# DIPLÔME UNIVERSITAIRE

## Certificat complémentaire au diplôme de master

### Le Césure

#### ► Calendrier

##### ■ Première année (M1) :

**Au plus tard le 1er octobre :**  
Téléchargement du dossier  
« + Césure - pas à pas »

**Au plus tard le  
1<sup>er</sup> novembre :**  
Inscription au DU

**Septembre à janvier :**  
Enseignements UE1, UE2

**Novembre à mars :**  
Accompagnement individuel  
pour la préparation du projet  
UE3

**Avril :**  
Rendu du dossier de  
présentation du projet  
personnel

**Mai :**  
Validation du projet

**Juin :**  
Définition, avec le tuteur, des  
objectifs du rapport d'activité  
et des modalités de suivi  
pendant l'année de césure

**Juillet-Août :**  
Départ possible pour projet  
personnel

##### ■ Deuxième année (césure) :

**Réalisation du projet  
personnel**

**Entre avril et juin :**  
Rendu du rapport d'activité  
et soutenance

#### La réalisation du projet (année de césure)

Pendant la deuxième année (année de césure), vous êtes suivi – selon des modalités et un calendrier de contacts définis avant le départ – pour la réalisation d'un rapport d'activité, dont les objectifs auront également été définis au préalable, et qui donne lieu à une évaluation (écrit et soutenance).

Programme détaillé du diplôme d'université	
<b>1<sup>re</sup> année : préparation du projet personnel</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>UE1 : Mobilité internationale (24h)</b> Mise en œuvre du projet (démarche, acteurs, dispositifs existants, etc.) - Anglais - Aspects culturels et interculturels. <i>Les étudiants certains d'élaborer leur projet en France pourront le cas échéant, en accord avec leur tuteur pédagogique, suivre un autre enseignement ou réaliser un travail de recherche documentaire, destiné à les aider à préparer leur projet.</i></li> <li>■ <b>UE2 : Connaissance du monde de l'entreprise (6h)</b> La structuration d'une entreprise, d'une collectivité, son fonctionnement et son environnement économique et institutionnel. <i>Ne concerne pas les étudiants du domaine Droit, économie, gestion</i></li> <li>■ <b>UE3 : Construction et présentation du projet (6h d'accompagnement)</b> Accompagnement pédagogique et logistique : situer le projet dans son expérience personnelle globale ; affiner son projet en liaison avec l'équipe pédagogique ; préparer le volet matériel du projet. L'étudiant constitue son dossier de présentation du projet, suivant un cahier des charges prédéfini (+Césure pas à pas), pour validation par les instances de l'UFR/faculté/institut.</li> </ul>	
<b>2<sup>e</sup> année : réalisation du projet personnel</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>UE4 : Accompagnement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi pour la réalisation du rapport d'activité : Avant le départ, le tuteur établit avec l'étudiant le calendrier des contacts (au moins 1 par trimestre), les modalités de contact (mails, etc.) et les points qui feront l'objet du rapport d'activité.</li> <li>• Rapport d'activité et soutenance : Soutenance (possible en anglais) avant le 30 juin, le projet pouvant être poursuivi au-delà.</li> </ul> </li> </ul>	

Les UE1 et UE2 sont évaluées en contrôle continu, l'UE3 par le dossier de présentation du projet, et l'UE4 par le rapport d'activité et sa soutenance.

#### La poursuite d'études

Au retour de l'année de césure, vous reprenez le cours de vos études (candidature en M2, etc.).

#### Contacts :

- le/la responsable pédagogique du master 1 dans lequel vous êtes inscrit ou dans lequel vous souhaitez vous inscrire l'an prochain,
- la scolarité de votre UFR.